

DEUX SEMAINES DE L'ORIENTATION POUR VOUS ACCOMPAGNER

PREMIÈRE SEMAINE DE L'ORIENTATION

1^{ER} TRIMESTRE

Fin novembre - décembre

Organisée par l'établissement au cours du 1^{er} trimestre, cette première semaine de l'orientation a pour objectif de vous permettre de vous informer sur les différents métiers et les études pour y accéder. Vous pouvez rencontrer des représentants d'établissement d'enseignement supérieur, des psychologues de l'Éducation nationale, des acteurs du monde économique et social, d'anciens élèves, visiter un établissement d'enseignement supérieur, participer à des forums de l'orientation...

DEUXIÈME SEMAINE DE L'ORIENTATION

2^E TRIMESTRE

Fin janvier - février

Au cours du 2^e trimestre, cette semaine va vous aider à affiner votre projet, à finaliser vos choix de poursuite d'études et à déterminer les vœux que vous formulerez sur la plateforme Parcoursup. Vous pourrez effectuer une visite d'un établissement d'enseignement supérieur, vous rendre dans un centre d'information et d'orientation, participer aux forums de l'orientation, à des journées portes ouvertes, à des journées d'immersion dans des formations supérieures...

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES (JPO)

Les JPO sont organisées dans tous les établissements de la Région offrant des formations post-bac. Les universités, les lycées généraux, technologiques et professionnels, les centres de formation d'apprentis, les écoles d'ingénieurs, de commerce... accueillent chaque année les jeunes et leurs familles.

Retrouvez les dates et les lieux des JPO sur : www.terminales2017-2018.fr

Dans l'académie de Nice, divers dispositifs sont mis en œuvre pour vous informer :

GUIDE « ENTRER DANS LE SUP - APRÈS BAC »

Ce guide adressé à chacun d'entre vous a été diffusé dans vos établissements la première semaine de janvier 2018.

Il est consultable en ligne et téléchargeable sur www.onisep.fr/nice

WEBCONFÉRENCES

Consultez le lien :

www2.ac-nice.fr/cid67134/s-orienter-vers-enseignement-superieur.html

PORTES OUVERTES DANS L'ACADÉMIE

Consultez le site www.terminales2017-2018.fr (rubrique étape 4 : « je souhaite en parler », calendrier des JPO : cliquez sur l'académie).

RENDEZ-VOUS DANS LES SALONS

« **Studyrama** », au Palais des expositions à Nice, les 19 et 20 janvier 2018

« **Les nuits de l'orientation** » de la Chambre de commerce et d'Industrie à Saint-Raphaël, Nice et Toulon le 16 mars 2018

ÉLABORATION DE VOTRE PROJET

Pour accéder aux informations qui vous aideront : outils ressources, journées d'immersion, calendrier des événements, consultez le lien :

www2.ac-nice.fr/cid67134/s-orienter-vers-enseignement-superieur.html

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez régulièrement le site www.onisep.fr/nice

COLLECTION DOSSIERS : LES CLÉS POUR BIEN CHOISIR



ENTRER DANS LE SUPÉRIEUR APRÈS LE BAC

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, utilisez la plateforme d'admission accessible par Internet www.parcoursup.fr

Parcoursup

Plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur

15
JANVIER
2018

OUVERTURE DE LA PLATEFORME PARCOURSUP

Vous trouverez sur cette plateforme des informations sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations.

22
JANVIER
2018

OUVERTURE DE LA SAISIE DES VŒUX SUR LA PLATEFORME PARCOURSUP

Les deux professeurs principaux dédiés à chaque classe de Terminale, les psychologues de l'Éducation nationale sont à vos côtés pour vous accompagner dans la construction de votre projet d'orientation, pour vous informer sur les modalités de la procédure et sur le fonctionnement de la plateforme.

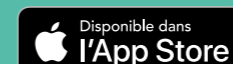
Espace d'information

www.terminales2017-2018.fr

Un site en 5 étapes pour vous accompagner dans votre parcours vers l'enseignement supérieur.



L'application Parcoursup
Téléchargez cette application pour recevoir sur votre portable toutes les notifications et les alertes durant la procédure.



ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LA PLATEFORME **Parcoursup** ?

OUI, SI VOUS SOUHAITEZ PRÉPARER OU ENTRER :

- en 1^{re} année de **licence**
- en 1^{re} année commune aux études de santé - **PACES**
- un **DUT** : diplôme universitaire de technologie (y compris par apprentissage)
- en **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles
- en **CPES** : classe préparatoire aux études supérieures
- un **BTS** : brevet de technicien supérieur (y compris par apprentissage)
- un **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole (y compris par apprentissage)
- un **DTS** : diplôme de technicien supérieur
- un **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
- un **diplôme des métiers artistiques**
- dans certaines **écoles de commerce**
- en **école d'ingénieurs**
- en **école nationale supérieure d'architecture**
- dans certaines **écoles supérieures d'art**
- en classe de **mise à niveau** (hôtellerie...)
- dans certaines écoles des secteurs **paramédical ou social**

OUI, SI VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER UNE ANNÉE DE CÉSURE APRÈS VOTRE BAC

pour un séjour linguistique, des activités associatives...



WWW.MON ORIENTATION ENLIGNE.FR

Ce service vous permet d'échanger par tchat, mail ou téléphone avec des conseillers sur votre projet d'avenir.

LES ESSENTIELS DE LA PROCÉDURE

LE CONSEIL DE CLASSE DU 1^{ER} TRIMESTRE PREND CONNAISSANCE DE VOTRE PROJET À PARTIR DE LA FICHE DIALOGUE

Au cours du 1^{er} trimestre, vous devez renseigner une fiche dialogue pour indiquer votre projet et vos intentions d'orientation. Cette fiche est examinée par l'équipe éducative lors du 1^{er} conseil de classe qui formule des conseils et des recommandations pour vous aider à réfléchir à votre projet.

LE CONSEIL DE CLASSE DU 2^E TRIMESTRE ÉTUDIE VOS VOEUX SAISIS SUR LA PLATEFORME

Au terme de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup, le conseil de classe du 2^e trimestre étudie avec bienveillance tous vos vœux pour permettre au chef d'établissement de formuler un avis sur une fiche spécifique appelée fiche Avenir. La fiche Avenir est transmise par la plateforme Parcoursup aux différents établissements d'enseignement supérieur que vous avez demandés.

EXAMEN DE VOTRE DOSSIER PAR LES ÉQUIPES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le dossier comprend la fiche Avenir, le projet de formation, les notes de 1^{re} et de terminale et d'autres éléments utiles (bulletins scolaires, CV...). Les équipes des établissements où vous souhaitez étudier examinent votre dossier et votre projet.

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Fin mai, débute la phase d'admission. Vous commencez à recevoir des réponses (oui ; oui si ; en attente ; non). Dès que vous avez reçu 2 réponses positives, vous devez choisir entre les 2 dans le délai imparti. En acceptant une proposition, toutes les autres réponses positives s'annulent. Toutefois, vous gardez le bénéfice des vœux en attente. Ainsi, au fur et à mesure de la procédure, vous éliminez les propositions qui vous intéressent le moins pour ne garder au final que votre proposition préférée.

FORMATIONS HORS Parcoursup.fr

- université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- certaines écoles paramédicales et sociales
- certaines écoles supérieures d'art
- certaines écoles de commerce
- certaines écoles d'ingénieurs
- certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat...

POUR VOUS INSCRIRE DANS CES FORMATIONS :

- contacter directement ces établissements
- vérifier les modalités d'admission
- démissionner de la procédure Parcoursup

Parcoursup : LES DATES À NE PAS MANQUER

À PARTIR DU 15 JANVIER

Ouverture de la plateforme Parcoursup

Informez-vous à partir de la plateforme Parcoursup sur les différentes poursuites d'études après le bac. Des tutoriels sur le fonctionnement de la plateforme et sa procédure sont mis à votre disposition.

DU 22 JANVIER AU 13 MARS

Saisie des vœux

Vous devez vous inscrire et saisir vos vœux de formation sur la plateforme. Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux selon votre projet sans avoir à les classer.

31 MARS

Limite de confirmation des vœux

À PARTIR DU 22 MAI

Phase d'admission

Vous recevrez les réponses à vos vœux au fur et à mesure. Vous pourrez recevoir plusieurs

propositions d'admission et vous devrez répondre dans le délai imparti. Dès que vous avez accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Toutefois, les vœux sur lesquels vous êtes en attente sont conservés. **La procédure s'interrompt pendant les épreuves écrites du baccalauréat.**

DE JUIN À SEPTEMBRE

Ouverture de la procédure complémentaire

Au terme des épreuves écrites du baccalauréat, si vous n'avez pas encore obtenu d'affectation, vous avez la possibilité de participer à la procédure complémentaire et de formuler de nouveaux vœux. À l'issue des résultats du baccalauréat, si vous n'avez reçu aucune réponse positive, une commission académique se charge d'étudier votre dossier pour vous proposer une affectation la plus proche possible de vos vœux.

QU'EST-CE QUE LA FICHE AVENIR ?

Une fiche Avenir est constituée pour chaque vœu. Elle comporte l'avis du chef d'établissement suite à la synthèse effectuée par les professeurs principaux sur vos résultats scolaires, votre motivation, votre projet... Chaque fiche Avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur par la plateforme Parcoursup.



POUR LES RÉGIONS, renseignez-vous grâce au guide **ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC** distribué gratuitement dans votre établissement.